



COMMISSION DES TERRAINS

Eclairages saison 2022-2023.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2022-2023, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Contrôles :

VETRAZ-MONTHOUX STADE H.JEANTET 1 NNI 742980101 Eclairage le 03/05/22
LA TOUR STADE BONATRAIT 1 NNI 742840101 Terrain le 04/05/22
St JEOIRE STADE ARMAND LAZARETH NNI 742410101 Eclairage le 04/05/22
St JULIEN EN GENEVOIS STADE BURGONDES 1 NNI 742430101 Eclairage le 06/05/22
CRUSEILLES STADE Joseph REVILLARD NNI 740960101 Terrain le 09/05/22
VILLE LA GRAND STADE Robert VEYRAT 2 NNI 743050102 Eclairage le 09/05/22
MARGENCEL STADE L.GILLET NNI 741630101 Terrain (contre visite) le 12/05/22
LARRINGES STADE COMMUNAL NNI 741460101 Terrain le 12/05/22
SEYNOD STADE de VIEUGY 2 NNI 742680202 Eclairage le 16/05/22
ANNECY PARC DES SPORTS N°2 NNI 740100102 Eclairage le 16/05/22
ANNECY PARC DES SPORTS N°3 NNI 740100103 Eclairage le 16/05/22
ECHENEVEVEX COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS 1 NNI 11530101 Terrain & Eclairage le 17/05/22
MIEUSSY STADE MUNICIPAL NNI 7418301101 Terrain le 24/05/22
MARCELLAZ-ALBANAIS STADE MUNICIPAL NNI 741610101 Terrain le 24/05/22
St JORIOZ STADE INTERCOMMUNAL NNI 742420101 Terrain & Eclairage le 24/05/22
FILLINGES STADE LA FERME DE SAILLET 2 NNI 741280102 Eclairage le 27/05/22
LARRINGES STADE COMMUNAL NNI 741460101 Terrain (contre visite) le 31/05/22
St PAUL en CHABLAIS Stade COMMUNAL NNI 742490101 Terrain le 31/05/22

Classements

PV CFTIS N°10

Néant

PV CRTIS N°10

SAINT FELIX Stade MUNICIPAL - NNI N° 742330101.

Cette installation est classée au niveau T6 jusqu'au 02/07/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de la mairie (31/03/2022) et de la visite de classement de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS HSPG, le 19/04/2022 avec les documents suivants :

- * Rapport de visite,
- * Plan des vestiaires,
- * Plan du site,
- * Attestation de capacité.

La commission prend connaissance des travaux réalisés afin que l'installation soit clôturée. La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs de buts. Norme : 2.44m +/- 0.01m. Au regard des éléments transmis, de la levée de la non-conformité sur les hauteurs de buts pour la reprise des



compétitions en septembre 2022, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer cette installation au niveau T4, jusqu'au 02/07/2032.

THONES Stade des PERRASSES - NNI N° 742800102.

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5SYN jusqu'au 03/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du 22/10/2021 et du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS HSPG, du 27/10/2021. La commission rappelle l'article 4.4 du règlement FFF « Les vestiaires et locaux règlementaires doivent être situés dans le périmètre de l'installation ou du complexe sportif dans lequel ils s'insèrent et à proximité de l'aire de jeu.

L'accès au terrain depuis ces locaux ne peut pas emprunter une voie ouverte à la circulation publique de véhicules pendant les périodes d'utilisation sportive ».

Au regard des éléments transmis, de l'application de l'article 4.4, la CRTIS de la LAuRAFoot classe cette installation au niveau T7SYN jusqu'au 03/09/2029 et recommande de réaliser les tests in situ du revêtement synthétique.

VIUZ EN SALLAZ Stade MUNICIPAL 1 - NNI N° 743110101.

Cette installation clôturée, mise à disposition le 26/01/2012, était classée au niveau T5 jusqu'au 26/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement de la mairie (01/03/2022) et de la visite de classement de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS HSPG, le 02/03/2022, avec les documents suivants :

- * Rapport de visite,
- * Plan des vestiaires,
- * Plan du Site
- * Attestation de capacité,
- * Tests in SITU.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer cette installation au niveau T4, jusqu'au 26/01/2032.

BALLAISON Stade du CHATEAU DE THENIERES - NNI N° 740250101.

Cette installation est classée au niveau T4 jusqu'au 22/09/2028. La commission reprend la décision du mois de mars 2022 et prend connaissance des tests IN SITU réalisés le 23/04/2022.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot confirme le classement de cette installation en niveau T4, jusqu'au 22/09/2028

FERNEY VOLTAIRE CS COSEC 2 - NNI N° 011600102.

Cette installation, clôturée, était classée niveau T5 jusqu'au 03/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, en date du 02/03/2022 et des documents suivants :

- Rapport de visite du 22/03/2022, de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG.
- Plan des vestiaires.
- Plan du terrain.
- AOP du 21/08/2017.
- Tests IN SITU.



Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de confirmer le classement de cette installation en niveau T5, jusqu'au 03/11/2031.

VIUZ EN SALLAZ Stade MUNICIPAL 1 - NNI N°743110101.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement et des résultats suivants obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 04/03/2022.

Eclairage moyen : 82 lux.

Uniformité : 0,4.

Mini / maxi : 0,16. La commission propose de classer l'éclairage au niveau E7 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 04/03/2024.

VILLE LA GRAND Stade ROBERT VEYRAT 2 - NNI N°743050102.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial, des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 09/05/2022, ainsi que de l'étude d'éclairage.

➤ Etude photométrique en date du 03/12/2019 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m.
- Implantation : 2 x 2 Latéral.
- 4 projecteurs par mat.
- Hauteur moyenne de feu : 21.5 m.
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs LED, puissance 24.00kW.
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44.6.
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 232 Lux.
- U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.60.
- U2h calculé (Eh min/Eh Moy) : 0.82.
- FR : 0.20.

➤ Résultats obtenus lors de la visite :

Eclairage moyen : 212 lux.

Uniformité : 0,75.

Mini / maxi : 0,56.

La commission propose de classer l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 09/05/2026.

VETRAZ MONTHOUX Stade HENRI JEANTET 1 - NNI N°742980101.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement et des résultats suivants obtenus, lors de la visite de Monsieur Gérard GRANJON, le 03/05/2022.

Eclairage moyen : 242 lux.

Uniformité : 0,73.

Mini / maxi : 0,51. La commission

propose de classer l'éclairage au niveau E5 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 03/05/2024.

Demandes Préalables

Mairie Argonay Stade Zappelli 2 NNI 740190102 : Terrain

Mairie Amancy Stade VEIGE 2 NNI 740070102 : Vestiaires

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie STADE DES MARAIS 1 NNI 742890101 : Terrain & Eclairage

Réunions Mairies /Clubs



Mairie de St JULIEN en GENEVOIS : Aménagements BURGONDES 1 le 06/05/22

Mairie Echenevex : Projet changement revêtement SYN + Eclairage LED COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS
1 le 17/05/22

Mairie D'ARGONAY : Réunion lancement chantier STADE ZAPPELLI 2 Terrain + éclairage le 31